

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	33	Absents non représentés :	6
<b>VOTANTS</b>			<b>41</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 24 octobre 2022, après convocation légale reçue le 18 octobre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Cyrille GAILLARD (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Florence GUILLAUME (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Jean BERARD, Mme Nadège BOISSIN, Mme Isabelle DUCRY, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget Principal 2022 – Décision Modificative N°3**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président rappelle à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour modifier les crédits en investissement afin de prévoir des dépenses, recettes pour les travaux sur la Zone de la Marquette, ainsi que les travaux et le financement de la rénovation de l'éclairage Public

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriale notamment l'article L 1612-11,

**Vu** la délibération N°DE/46/7.1/11.04.2022-19 portant sur le vote du Budget Primitif 2022 ;

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 4 novembre 2022

Affiché le : 4 novembre 2022

Vu la délibération N° DE/46/7.1/13.06.2022-8 portant sur décision modificative N°1 du budget principal 2022

Vu la délibération DE/46/7.1/12.09.2022-14 portant sur décision modificative N°2 du budget principal 2022

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 octobre 2022 ;

**Considérant** la nécessité de modifier le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

**Le Conseil communautaire,**

**Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à 40 voix pour et 1 contre (Robert IGOULEN) des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
2317-814 Travaux EP	+ 7.785.152	10222-814 FCTVA	+ 1.278.994
45817-822 Convention de mandat	+ 100.000	1323-814 Subvention Départ	+ 481.158
		1328-814 Subvention autres	+ 425.000
		1641-814 Emprunt	+ 5.600.000
		45827-822 Convention de mandat	+ 100.000

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**

